

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-96

Objet : Actualisation des membres des
conseils d'école maternelle et primaire

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Actualisation des membres des conseils d'école maternelle et primaire

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D.411-1 à D.411-9 relatifs à la composition, au rôle et au fonctionnement du conseil d'école, ainsi que les articles R.421-14 à R.421-36 relatifs à la composition, aux compétences, au fonctionnement, à l'élection et à la désignation des membres du conseil d'administration des collèges et lycées, l'article L442-8 relatif aux établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu la délibération n°2019-142 en date du 5 novembre 2019 portant approbation de la convention de gestion des frais de scolarité entre la Ville de Trappes et l'Organisation de la Gestion de l'Enseignement Catholique ayant pour objet la participation annuelle aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Sainte-Marie ;

Vu la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie ;

Vu la délibération n°2021-201 du 13 Décembre 2021 portant sur la modification de la délibération n°2021-149 en date du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil de l'école maternelle Irène Joliot Curie et de l'école élémentaire Maurice Thorez ;

Vu la délibération n°2022-360 du 3 Octobre 2022 portant sur la modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administrations des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école sainte Marie ;

Vu l'avis de la commission Administration & Intercommunalité du ;

Considérant qu'il convient de modifier la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des écoles maternelles RENOIR, STENDHAL et élémentaire PERGAUD ;

Après avoir entendu son rapport et délibéré,

Article 1 :

- **Désigner** Monsieur Pierre BASDEVANT comme représentant pour l'école maternelle RENOIR
- **Désigner** Madame Aliénor EBLING comme représentante pour l'école primaire STENDHAL
- **Désigner** Madame Catherine CHABAY comme représentante pour l'école élémentaire PERGAUD

Article 2 : Les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des écoles maternelles, élémentaire et collèges sont désormais les suivants :

Tableau définitif des Elus désignés :

Écoles maternelles	Élus municipaux référents au conseil d'école
Hélène Boucher	M. Djamel ARICHI
Jean Baptiste Clément	M. Aurélien PERROT
Jean Cocteau	Mme Noura DALI
Eugénie Cotton	Mme Aliénor EBLING
Gustave Flaubert	Mme Jarina SAMAD
Anne Frank	Mme Sira DIARRA
Jean Jaurès	Mme Aminata DIALLO
Irène Joliot-Curie	Mme Sandrine GRANDGAMBE
Léo Lagrange	M. Pierre BASDEVANT
Paul Langevin	M. Abdelhay FARQANE
Jean Macé	Mme Cristina MORAIS
Michel de Montaigne	M. Gérard GIRARDON
Laurent Mourguet	M.Sarith SA
Louis Pergaud	Mme Anne-Andrée BEAUGENDRE
Auguste Renoir	Mme Mimouna SARAMBOUNOU
George Sand	Mme Suzy LEMOINE
Maurice Thorez	M. Housseem DHAOUADI
Henri Wallon	M. Ahmed KABA

Écoles Élémentaire	Élus municipaux référents au conseil d'école
Louis Aragon	M. Djamel ARICHI
Jean Baptiste Clément	M. Aurélien PERROT
Jean Cocteau	Mme Noura DALI
Jules Ferry	M. Frédéric REBOUL
Gustave Flaubert	M. Saïd SOULI
Jean Jaurès	Mme Aminata DIALLO
Paul Langevin	Mme Sandrine GRANDGAMBE
Jean Macé	M. Jamal HRAIBA
Michel De Montaigne	Mme Catherine CHABAY
Louis Pergaud	Mme Catherine CHABAY
Auguste Renoir	M. Pierre BASDEVANT
Georges Sand	Mme Anne-Andrée BEAUGENDRE
Maurice Thorez	Mme Murielle BERNARD
Henri Wallon	Mme Sandrine GRANDGAMBE
École Primaire	Élue municipale référente au conseil d'école
Stendhal	Mme Aliénor EBLING

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

